

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018 à 19h00 à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, Mme Leslie-Anne Barber, mairesse-suppléante et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, M. Scott McDonald, Mme Susan McKay et Mme Isabelle Patry.

Également présent, M. Benedikt Kuhn, directeur général.

Absence motivée : M. Thomas Howard.

Mme Joanne Labadie, Présidente de l'assemblée, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h01.

**PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Il n'y a eu aucune question du public.

**18-11-3565**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Achat d'un ponceau – Chemin Kennedy
4. Achat d'un ponceau – Chemin Swamp
4. Période de question du public
5. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par: Susan McKay  
Appuyé par: Isabelle Patry

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

**18-11-3566**

**REPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE CHEMIN KENNEDY**

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement des ponceaux sur le chemin Kennedy à la suite des enjeux du printemps 2018;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du ponceau fait partie de la liste des activités prévues par le service des travaux publics pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU'un processus de demande de prix a été réalisé suite au dimensionnement du ponceau;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues (voir annexe 1);

Il est

Proposé par :  
Appuyé par :

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de J.B McClelland & Sons pour l'achat d'un ponceau de 2 400mm au prix de 21 304,87\$ taxes incluses.

**AMENDEMENT**

**REPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE CHEMIN KENNEDY**

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement des ponceaux sur le chemin Kennedy à la suite des enjeux du printemps 2018;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du ponceau fait partie de la liste des activités prévues par le service des travaux publics pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU'un processus de demande de prix a été réalisé suite au dimensionnement du ponceau;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues (voir annexe 1);

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par : Susan McKay

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de J.B McClelland & Sons pour l'achat d'un ponceau de 2 400mm au prix de 21 304,87\$ taxes incluses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la commande soit placée le 2 novembre 2018 et que le ponceau soit installé par la fin novembre 2018.

Adoptée

**18-11-3567**

**REPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE CHEMIN SWAMP**

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du ponceau sur le chemin Swamp fait partie de la liste des activités prévues par le service des travaux publics pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU'un processus de demande de prix a été réalisé suite au dimensionnement du ponceau;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues (voir annexe 1);

Il est

Proposé par :

Appuyé par :

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de J.B McClelland & Sons pour l'achat d'un ponceau de 2 100mm au prix de 18 832,91\$ taxes incluses.

**AMENDEMENT**

**REPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE CHEMIN SWAMP**

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du ponceau sur le chemin Swamp fait partie de la liste des activités prévues par le service des travaux publics pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU'un processus de demande de prix a été réalisé suite au dimensionnement du ponceau;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues (voir annexe 1);

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par : Scott McDonald

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de J.B McClelland & Sons pour l'achat d'un ponceau de 2 100mm au prix de 18 832,91\$ taxes incluses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la commande soit placée le 2 novembre 2018 et que le ponceau soit installé par le 20 décembre 2018.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a eu aucune question du public.

**18-11-3568**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

Proposé par : Susan McKay  
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de lever la séance à 19h30 ayant épuisé l'ordre du jour.

---

MAIRESSE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*